

Les élus fédéraux empochent un revenu brut de 92 000 francs environ par année, selon une étude

Parlementaire, un job à plein temps

« SANDRINE HOCHSTRASSER
ET PHILIPPE BOEGLIN

Sondage » Le parlement de milice fait partie des valeurs sacro-saintes de la Suisse. Mais il ne correspond guère à la réalité, rappelle une étude de l'Université de Genève dévoilée hier. Un conseiller national consacre à son mandat un taux de 87%, un conseiller aux Etats 71% (selon des valeurs médianes).

Même si la majorité des élus affirment conserver une activité à côté, « plus de la moitié travaillent plus de 50 heures par semaine » pour leur mandat politique, précise Pascal Sciarini, l'un des auteurs de ce sondage, auquel la moitié des parlementaires ont participé. Outre les sessions et les séances de commission, les représentants du peuple investissent aussi du temps pour rencontrer les électeurs et les médias.

Indemnité pour une aide

Pour quel péculé? Au National, un député empoche un revenu brut médian de 91 900 francs par an. Aux Etats, un sénateur encaisse 92 200 francs. Cette somme inclut une indemnité de 33 000 francs dédiée aux assistants (et au matériel)... que les élus peuvent garder pour eux. « Environ la moitié n'a pas recruté d'assistant. Pour l'autre moitié, les taux d'activité de ces collaborateurs oscillent souvent entre 20 et 30% », relève le professeur Sciarini.



Une majorité d'élus travaillent plus de 50 heures par semaine pour leur mandat politique. Keystone

« Cette étude démontre qu'il n'est quasiment plus possible d'avoir une vie professionnelle normale à côté, un autre métier avec des horaires réguliers », condamne Albert Rösti, président de l'UDC, qui appelle à « sauver le système de milice ».

Comment? « En réduisant la charge de travail et le nombre

de réunions de commission. Les dossiers doivent arrêter de proliférer, souligne-t-il. Le parlement doit produire moins de lois. »

S'il fait le même constat sur la charge de travail « de plus en plus importante », Matthias Aebischer (ps, BE) propose une tout autre solution: que chaque

élu puisse engager un collaborateur à un taux maximum de 80%. « Je voulais moi-même embaucher un assistant, mais les 33 000 francs ne suffisent pas. Ils couvrent un 20 ou 30% maximum. Je propose que les parlementaires ne touchent plus cette somme (mais seulement 10 000 francs pour les

frais de matériel) et reçoivent à la place de la « matière grise », un assistant payé par la Confédération », explique-t-il.

Coût de l'opération: près de 25 millions de francs pour les caisses fédérales (alors que la Confédération dépense déjà 37 millions par année pour le travail des élus.) Le Bernois a

déposé une initiative parlementaire qui a reçu en avril le soutien de la commission du National, à une voix près.

Réduire les privilèges

Pas sûr que l'initiative survive au plénum en cette période de restrictions budgétaires. Deux autres élus ont déposé des textes visant à réduire au contraire certains privilèges. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL) demande que l'indemnité de 33 000 francs soit considérée comme un revenu et imposée comme tel. « L'exonération fiscale suscite l'incompréhension de la population », souligne-t-elle. Son initiative a déjà été approuvée par le Conseil national. Joachim Eder (plr, ZG) réclame quant à lui que les défraitements pour les nuitées ne soient plus versés automatiquement aux élus, sur la base de la liste des présences.

Les deux textes seront traités en juin par la commission des Etats, qui attendait l'étude genevoise pour se prononcer. Membre de ladite commission, Raphaël Comte (plr, NE) estime que le système demeure équilibré dans son ensemble. « Les parlementaires restent bien insérés au sein de la population. Il y a des miliciens et des professionnels: les profils varient. Le système actuel offre justement une certaine souplesse », salue le Neuchâtelois. Il redoute que ces différentes initiatives n'entraînent davantage de bureaucratie et de rigidité. »

MATHIAS REYNARD RESTE ENSEIGNANT

« Je dois être l'un des rares parlementaires à conserver un emploi de salarié à côté de mon mandat de conseiller nationaux », s'exclame le socialiste valaisan. Pour rien au monde, il ne lâcherait son métier d'enseignant. « J'adore ça, cela me permet de garder les pieds sur terre, de rester ancré dans la réalité. » Mener les deux activités de front n'est cependant pas dénué de défis. « Pendant les sessions à Berne, un remplaçant – toujours le même – se charge de mes cours les mardis et mer-

dis. Mon emploi du temps est chargé, même si j'ai réduit mon taux à l'école de 50 à 30% cette année. Cette vie ne serait tout simplement pas possible si j'avais des enfants: je ne suis jamais chez moi. » Le Valaisan soutient l'idée de son camarade Matthias Aebischer. « Disposer d'un assistant professionnel encadrerait judicieusement notre parlement de milice. Pour l'instant, je collabore sur mandat, avec des amis dont les compétences correspondent au dossier traité. » PBO



« J'aurais voulu engager un assistant, mais 33 000 francs ne suffisent pas pour cela »

Matthias Aebischer

DEUX FONCTIONS POUR JACQUES BOURGEOIS

Conseiller national, Jacques Bourgeois (plr, FR) est également directeur de l'Union suisse des paysans (USP). Les deux fonctions s'imbriquent solidement l'une dans l'autre. « L'USP me met à disposition le temps nécessaire à mon mandat parlementaire, et ma secrétaire de direction m'assiste. » Financièrement, l'organisation de défense des intérêts agricoles paie évidemment un salaire à son directeur. Celui-ci lui reverse « toutes les indemnités parlementaires soumises à l'AVS, par

exemple les montants touchés pour la présence lors des sessions plénières, ou ceux attribués pour la tâche de rapporteur de commissions. Au final, ce ne sont pas moins de 70 000 francs annuels qui sont ristournés à l'USP. Faut-il payer un assistant à chaque élu, comme le demande le socialiste Matthias Aebischer (voir ci-dessus)? « Non, à chacun de se débrouiller. En ce qui me concerne, je travaille souvent les week-ends pour étudier les dossiers. » PBO



Les aînées ne renoncent pas

Climat » Convaincues que Berne ne prend pas toutes les mesures exigées par la Constitution pour éviter les conséquences catastrophiques du réchauffement climatique, des aînées persistent. Elles recourront contre la décision du Département fédéral de l'environnement (DETEC) de ne pas entrer en matière sur leur requête.

La cinquantaine de membres de l'association Aînées pour la protection du climat ont décidé hier à l'unanimité de poursuivre leur action en justice. Ils déposeront vendredi leur recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) à Saint-Gall, a communiqué leur

association au terme de l'assemblée générale.

Les plus de 700 membres de l'association sont persuadés que les autorités contreviennent aux principes de développement durable, de protection de l'environnement ainsi que de droit à la vie, à la santé et à l'intégrité corporelle.

Il se disent « particulièrement déçus » de l'attitude de Doris Leuthard. Son département « a refusé d'entrer en matière sur nos arguments », précise l'ex-conseillère nationale Anne Mahrer (les verts, GE), coprésidente de l'association, citée dans le communiqué. » ATS

Stabilité pour les rentes invalidité

Assurances sociales » L'assurance invalidité (AI) a accordé l'an dernier 14 100 nouvelles rentes. Ce chiffre, publié hier par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), confirme la stabilisation observée depuis 2012. En 2003, le nombre des nouvelles rentes était encore de 28 200. L'OFAS utilise des rentes pondérées pour ses calculs (une rente entière compte pour 1, trois quarts de rente pour 0,75 et ainsi de suite).

En 2016, le nombre de rentes en cours a baissé de 2900 pour s'établir à 219 100. Depuis 2007, les effectifs ne cessent de

décroître après une hausse entre 2002 et 2006.

De 2005 à 2010, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit de 1,7 à 1 milliard de francs. Il ne sera plus compensé par la TVA dès 2018 et l'AI devra alors présenter des comptes équilibrés et être en mesure de rembourser sa dette à l'AVS.

Une des mesures phares des dernières révisions de l'AI est la réinsertion professionnelle. Le nombre de mesures en ce sens augmente nettement depuis 2008. Il a crû de 4% de 2015 à 2016. La grande majorité des 39 800 bénéficiaires a profité

d'une formation professionnelle ou d'un reclassement. En outre, 10 800 personnes ont bénéficié de mesures d'intervention précoce.

Selon le suivi mené par l'OFAS sur plusieurs années, 66% des personnes qui appartenaient à ce dernier groupe exerçaient encore une activité lucrative l'année suivante, sans toucher de rente. Dans le détail, 39% gagnaient plus de 3000 francs par mois, 15% entre 1000 et 3000 francs et 12% moins de 1000 francs.

Une rente a été octroyée l'année suivant la fin des mesures d'intervention précoce dans 8%

des cas, dont la moitié en complément du revenu d'une activité professionnelle.

En 2016, 1860 nouveaux cas d'abus ont par ailleurs fait l'objet d'une enquête et l'AI a bouclé 1950 dossiers. Les soupçons ont été confirmés dans 650 cas. La suppression, la diminution ou le non-octroi de rentes ont permis d'économiser, par extrapolation, 178 millions de francs en prestations.

Entre 2012 et 2105, le nombre de soupçons confirmés par an évoluait entre 400 et 570 et le potentiel d'économies entre 120 et 173 millions. » ATS